



À tous les parents des élèves du secondaire de la Commission scolaire de Sorel-Tracy,

**FACTURATION POUR LA SURVEILLANCE DU MIDI
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

La Commission scolaire vous offre des services de surveillance pour les élèves qui demeurent à l'école durant la période du midi.

Les tarifs reliés à ce service pour l'année scolaire 2021-2022 sont les suivants :

Tarif de base : 165 \$ par élève

Tarif familial : 1 ^{er} enfant :	165 \$
2 ^e enfant :	165 \$
3 ^e enfant et plus :	gratuit

Pour une famille de trois enfants et plus, la tarification s'applique uniquement aux deux plus jeunes. Vous devez alors remplir le formulaire :

- **DÉCLARATION DE DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LE 3^E ENFANT ET LES SUIVANTS - SURVEILLANCE DU MIDI (formulaire rose) disponible à l'école**

Veillez noter que **tout élève qui n'utilise pas les services de surveillance du midi** sera tenu de se présenter à l'école uniquement après la période du midi soit, à l'heure prévue par la direction de l'école.

Si tel est le cas, vous devez obligatoirement remplir ce formulaire :

- **DÉCLARATION DE DEMANDE D'EXEMPTION DE PAIEMENT - ÉLÈVE NON-UTILISATEUR DE LA SURVEILLANCE DU MIDI (formulaire rose) disponible à l'école**

Étant donné que les frais des SERVICES DE SURVEILLANCE DU MIDI sont insérés à la facturation des effets scolaires, nous pourrons créditer le montant de 165 \$ seulement à compter de la date de réception du formulaire et après validation que votre enfant n'est pas présent à l'école de 11h50 à 13h00.